



**Attribution de subvention au
titre de l'aide aux musées locaux**

Rapport n° CP/2012/157

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation un dossier relatif à la politique muséographique du Département.

Installé dans l'ancienne maison commune édifée au XVII^e siècle, le musée de la Laub présente des collections consacrées à l'histoire locale de la préhistoire à nos jours, l'industrie textile et les hommes de lettres locaux.

Depuis la rentrée scolaire 2011, l'équipement n'est plus animé par l'association des Amis du musée de la Laub, mais par l'équipe municipale. Une nouvelle tarification et une nouvelle amplitude horaire ont été également mises en place à cette occasion, permettant de multiplier par 4,5 le temps d'ouverture au public.

En 2009, le musée de la Laub a accueilli 521 visiteurs, 139 en 2010, et 586 en 2011.

Depuis de nombreuses années, la commune est confrontée à plusieurs problématiques liées à la conservation, la gestion et la connaissance des collections des musées de la Laub et de la Maison des Arts :

- le manque de place pour conserver dans de bonnes conditions de conservation les collections en réserve,
- le caractère non sécurisé et non adapté des réserves existantes,
- la dispersion des réserves existantes.

La commune envisage ainsi la réorganisation des collections permanentes du premier étage du musée de la Laub afin de créer un véritable espace de réserve optimisé, assaini, assurant de meilleures conditions de conservation des collections, et permettant leur étude et leur inventaire. Ce projet se traduira par le réaménagement de deux salles d'exposition transformées en réserves, des combles et de la salle principale du musée de la Laub, ainsi que par l'acquisition de mobilier adapté.

Le coût total des travaux est estimé à 14 812,07 € HT.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis par le Conseil Général le 3 juin 1991 pour le financement de la création, de la rénovation et de l'aménagement de musées locaux.

Le Département pourrait ainsi allouer à la Ville de Bischwiller une aide financière d'un montant de 2 814,29 €, représentant 19% du coût du projet.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire, lors de sa réunion le 6 février dernier, a émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35458	204-204142-314	55 000,00 €	55 000,00 €	2 814,29 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Ville de Bischwiller une subvention de 2 814,29 € au titre de l'aide aux musées locaux, conformément au tableau annexé.

Strasbourg, le 21/02/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL